

AssurCard



Votre accès direct au système de tiers payant

AssurCard est une carte électronique nominative qui vous permet, dans la grande majorité des cas, de bénéficier du système de tiers payant.

Vos avantages lors de l'octroi du système de tiers payant

- Vous n'avez plus d'acompte à déboursier quand vous entrez à l'hôpital.
- Vous ne devez plus régler la facture à la sortie et attendre qu'Ethias vous rembourse. C'est Ethias qui paie la facture directement à l'hôpital.
- Vous ne devez plus déclarer votre hospitalisation par écrit à Ethias. Elle est enregistrée automatiquement.

Pensez-y !

- Chaque AssurCard est strictement personnelle. Utilisez uniquement la carte de la personne hospitalisée.
- Vous n'avez pas besoin d'un code secret pour l'utiliser, conservez-la donc dans un endroit sûr !

Conservez soigneusement ce « mode d'emploi » et les cartes AssurCard

DES DIFFICULTÉS, DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à contacter l'un de nos conseillers au **04 220 33 01**

ETHIAS DANS LE DOMAINE DES SOINS DE SANTÉ

Ethias est un acteur important dans le domaine de l'assurance soins de santé. Elle investit en permanence dans la qualité de ses services et de ses produits. AssurCard le prouve !

AssurCard

Ethias et AssurCard vous facilitent la vie en cas d'hospitalisation



03/2025 Editeur responsable : Vincent Pécasse, Voie Gisèle Halimi 10 4000 Liège

Ethias SA
Voie Gisèle Halimi 10 4000 Liège
www.ethias.be info@ethias.be
Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0196
RPM Liège TVA BE 0404.484.654

Document publicitaire. Ne constitue pas un engagement contractuel.

ethias

Nous sommes là pour vous. ethias



Comment utiliser AssurCard ?

● Votre AssurCard n'est pas une preuve d'assurance au moment de votre hospitalisation

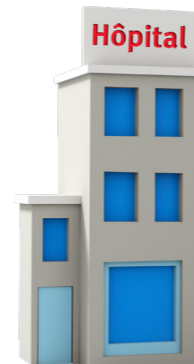
Le fait que vous obteniez un accord de tiers payant (feu vert) sur la base des informations que vous avez communiquées ne signifie pas nécessairement que votre hospitalisation est couverte par le contrat d'assurance. Si après analyse de votre dossier, il apparaît qu'en vertu du contrat, votre hospitalisation ne peut pas être prise en charge par Ethias, vous serez invité à rembourser le montant avancé par Ethias.

● Une partie de la facture d'hospitalisation pourrait ne pas être couverte par le contrat

Certains frais peuvent ne pas être couverts par le contrat (franchise, frais de téléphone, location de télévision...). Lorsque ceux-ci ont été avancés par Ethias, il vous appartient de les rembourser dès que vous y êtes invité. En cas de non remboursement, Ethias pourra suspendre voire supprimer l'accès au système de tiers payant.

● Que faire si le tiers payant ne s'applique pas (feu rouge) ?

Si le tiers payant ne s'applique pas, vous payez directement à l'hôpital le montant de l'acompte et de la facture. S'il s'avère, après examen de votre dossier, que l'hospitalisation est couverte par le contrat, Ethias vous remboursera.



A l'hôpital

- 1 Avant de vous présenter au guichet des admissions de l'hôpital, rendez-vous au **terminal AssurCard** pour déclarer votre hospitalisation. Vous trouverez ce terminal à proximité du guichet des admissions des hôpitaux ayant adhéré au système AssurCard. Une liste des hôpitaux concernés peut être consultée sur le site d'Ethias (www.ethias.be/assurcard/fr).
- 2 Scannez votre carte au terminal ou encodez votre numéro AssurCard. Le système vérifie vos données personnelles. Si vous n'êtes pas ou plus assuré(e), un message vous en informe.
- 3 Dans tous les autres cas, vous êtes invité(e) à répondre à quelques questions simples qui s'affichent à l'écran.
- 4 Au terme du questionnaire, un message vous informe si vous pouvez ou non bénéficier du système de tiers payant (feu vert ou rouge). Dans certains cas, un certificat médical vous est fourni par l'imprimante du terminal afin que vous puissiez faire compléter les données médicales par votre médecin.
- 5 N'oubliez pas de **présenter votre carte « AssurCard » ou de communiquer votre numéro** au guichet des admissions.

Ethias **Hosp**i

Via internet

- 1 Depuis votre PC ou votre smartphone, surfez sur www.ethiashosp.be ou connectez-vous à votre Espace client Soins de santé et sélectionnez « déclarer une hospitalisation ».
- 2 Sélectionnez la langue de votre choix et la compagnie d'assurance (Ethias).
- 3 Indiquez le numéro de votre carte « AssurCard ».
- 4 Le système vérifie vos données personnelles. Si vous n'êtes pas ou plus assuré(e), un message vous en informe.
- 5 Dans tous les autres cas, vous êtes invité(e) à répondre à quelques questions. Cette procédure est simple et conviviale.
- 6 Au terme du questionnaire, un message vous indique si vous pouvez ou non bénéficier du système de tiers payant (feu vert ou rouge). Parfois, vous serez invité(e) à imprimer un document ou à en solliciter l'envoi par pli postal. Dans certains cas, un formulaire « certificat médical » à nous renvoyer complété par votre médecin sera également mis à votre disposition.
- 7 N'oubliez pas de **présenter votre carte « AssurCard » ou de communiquer votre numéro** au guichet des admissions lors de votre entrée en clinique.

